APRÈS ART. 84 N° **751**

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 751

présenté par Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 84, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité de renforcer les antennes d'universités dans les villes moyennes, en fonction des projets économiques de ces territoires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

À Béziers, le centre du Guesclin est la plus importante annexe universitaire de France. Elle dépend de l'université Paul Valéry de Montpellier. Un projet d'extension de 3 000 m2 est envisagé en lien avec l'Université Paul Valéry, le Rectorat, la Région et l'agglomération. Ce projet d'extension permettra d'enrichir l'offre de formation. Il faut continuer dans ce sens.